



LA MRC VOUS INFORME

Directive aux écocentres

Ramasseurs de matériaux ou autres objets

Afin de maintenir la sécurité aux écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et à Mont-Louis, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, à sa séance du 8 juin 2015, a décidé d'établir la directive suivante :

De permettre aux citoyens de ramasser des matériaux et autres objets sur les sites de ses écocentres uniquement aux heures d'ouverture et aux jours suivants :

Mercredi : avant-midi et l'après-midi

Samedi : avant-midi

Le directeur général et secrétaire-trésorier


Sébastien Lévesque